**4.** de tenir compte des investissements déjà réalisés, notamment auprès du cabinet Hétéria Géomètre-Expert ;

**5.** de tenir compte des difficultés économiques qui ont retardé la réalisation du projet, sans considérer ces retards comme un abandon du projet ;

**6.** d'éviter un classement en zone naturelle qui aurait pour conséquence de remettre en cause de manière disproportionnée les possibilités d'aménagement de terrains situés dans la continuité d'un secteur résidentiel existant ;

7. et, en conséquence, de **maintenir la constructibilité des terrains concernés**, ou à tout le moins de prévoir un classement permettant la poursuite et l'achèvement des projets d'aménagement déjà engagés.

## Conclusion

**Monsieur le Président,**

La Société d'Exploitation Le Village du Chat SARL ne demande pas une extension incontrôlée de l'urbanisation.

Elle demande que soient pris en considération **la réalité du Village Le Chat, son histoire, son urbanisation existante, les investissements réalisés, les autorisations administratives obtenues ainsi que la situation particulière des terrains concernés**.

Le maintien d'une possibilité d'aménagement maîtrisé de ces terrains nous paraît compatible avec les caractéristiques du Village Le Chat et avec la nécessité de préserver parallèlement les nombreux espaces naturels et boisés qui l'entourent.

Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre en compte la présente observation dans le cadre de l'enquête publique et de la transmettre à la Commission d'Enquête afin qu'elle puisse être examinée dans le cadre de son rapport et de ses conclusions.

Nous restons naturellement à la disposition de la Commission pour fournir tout document ou renseignement complémentaire qui pourrait être utile à l'examen de cette observation.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour la Société d'Exploitation Le Village du Chat SARL**

Nom : Hazendonk Cornelis

Qualité : .Gérant

Signature :

